N° 17 — 16e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

(26 Nivôse an 112)

Dimanche 17 Janvier 1904

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 23

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . 0 fr. 25 la ligne.
RÉCLAMES. . . 0 fr. 50 »
FAITS DIVERS. . 0 fr. 75 »
LOCALES . . . 1 fr. »

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal; à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

LA POLITIQUE
ENTRE VAINQUEURS

Habituellement, c'est entre vaincus et vaincus que se poursuivent, après le scrutin, les dernières polémiques et les ultimes récriminations. Il en va cette fois autrement. Ce sont les vainqueurs qui, entre eux, se querellent et se gourmandent.

Ceux-ci, les bons marchands de l'affaire, ont conscience de la honte qui s'attache à leur triste victoire ; ils s'avisent pas sans inquiétude un avenir où, se bénéficiant plus de l'équivoque républicaine qu'ils avaient jusqu'ici entretenue, ne pourront plus renouveler le gros rosaire consistant à quêter alternativement ou même simultanément les suffrages de la droite et de la gauche, ils se trouveraient à la merci des cléricaux, sans lesquels — la *Dépêche* le leur a dit — tous leurs candidats ne seront que de « tristes blackboulés. »

Et, en outre, les amis de M. Scrive, semblent déjà se repentir de leur acte d'abnégation. Ils dénoncent « l'indépendance du cœur » de M. Motte et de ses collègues du Comité des Quatorze. Ils se plaignent des « rancunes cuites et recuites de l'*Echo du Nord* », de ses « calomnies », de sa « haine qui, quoi que l'on fasse, ne sera jamais désarmée ». La *Croix* va jusqu'à accuser de « grossièreté » le journal de M. Chatteleyn, l'*Action libérale*, organe de M. Piou, récrimine longuement et signifie aux modérés que les « libéraux » ont bien voulu se sacrifier une fois, mais qu'il ne « faudrait pas conclure du particulier au général » ; et la *Correspondance Nationale*, reproduite par la *Dépêche*, déclare qu' « en s'effaçant devant les républicains modérés, les conservateurs jouent un jeu de dupes »!

Tout cela est bien édifiant, et montre en quel degré d'estime se tiennent ces partisans d'une « politique d'union, d'apaisement, de concorde ».

Au lieu de nous assourdir constamment les oreilles de ces déclamations hypocrites, les réactionnaires feraient bien de prêcher d'exemple et d'établir entre eux cette concorde tant vantée !

***

Au fond, si ces gens échangent obstinément des propos inspirés par la moindre sympathie, c'est qu'il reste dans cette affaire quelque doute et quelque mystère.

La *Dépêche* nous a dit, au lendemain de l'élection, que « M. Scrive ne s'est retiré qu'en préparant l'avenir, avec les garanties désirables ».

Or, non seulement on a gardé le silence sur ces garanties, mais l'*Echo du Nord* cessale évidemment de s'y soustraire, en invoquant ces déclarations faites, paraît-il, par la *Dépêche* : « Nous irons aux républicains progressistes, non pour leur imposer des conditions qu'ils ne sauraient accepter, mais pour leur apporter un concours désintéressé. Nous sommes prêts à toutes les concessions, à tous les sacrifices, indifférents à toutes les questions de personnes ».

Ces lignes sont extraites. si nous ne nous trompons, d'un article paru au début de la période électorale.

Mais depuis lors, un événement important s'est produit : le désistement de M. Scrive, précédé, entre le second et le troisième tour de scrutin, de négociations entre les cléricaux et les modérés.

Il ne paraît pas douteux que les amis de M. Scrive n'aient mis au retrait de sa candidature certaines conditions qui, repoussées par les modérés avant le deuxième tour, furent finalement acceptées avant le vote décisif.

Quelles sont ces conditions ? Etaient-elles assez vagues pour que les modérés puissent aujourd'hui s'en dégager ? Les garanties dont a parlé la *Dépêche* ont-elles été insuffisamment prises ?

On serait tenté de le croire, en lisant l'*Echo du Nord* et en se rappelant que ce journal a reproduit et approuvé cette déclaration du *Temps* : « Il ne peut s'agir, pour un républicain, de se désister en quelque circonstance que ce soit en faveur d'un candidat de droite. »

Il y a donc quelqu'un qui dit le contraire de la vérité : la *Dépêche* ou l'*Echo du Nord*.

Qui trompe-t-on, et quel est le trompeur?

Georges ROBERT.

PROPOS D'UN SOLITAIRE

Papier pour Recommandations

Les recommandations! quel est le député qui n'a point à en faire! C'est le chiendent du métier de parlementaire. Que de lettres écrire en faveur de tel ou tel électeur devenu solliciteur. Le besoin d'un honorable est, en vérité, plus absorbant qu'on ne se l'imagine généralement.

Aussi, la questure de la Chambre, prise de pitié devant les pénibles travaux auxquels, forcément, doivent se consacrer MM. les députés, vient-elle de leur fournir gratuitement du beau papier glacé grand format, où la moitié de la recommandation se trouve gravée à l'avance, en élégante écriture anglaise. Cela commence ainsi : « Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur de vous recommander... » Il n'y a plus qu'à remplir les vides, c'est-à-dire indiquer le nom du protégé, et apposer la signature du protecteur.

Mais, comme vous le pensez bien, ce formulaire n'est pas d'un type uniforme. Un autre papier, plus petit, plus intime — le format du papier anglais — a été également remis aux députés qui y trouveront préparée à l'avance la formule suivante, évidemment plus chaleureuse que celle citée plus haut : « Monsieur le Ministre, j'ai l'honneur d'appeler d'une façon toute spéciale votre bienveillante attention sur... »

N'est-ce pas que ce « nécessaire pour écrire » sera très commode pour nos honorables? Mais tout de même, les ministres ne s'en plaindront plus: à la seule vue du papier, ils sauront, en effet, quelles sont les recommandations à jeter au panier, et quelles sont celles qu'il convient de ne pas oublier.

Il faut cela et bien plus pour donner quelque patienle philosophie aux quémandeurs !

PARTI RADICAL
et Radical-Socialiste

Le Comité Exécutif s'est réuni mercredi soir sous la présidence de M. Louis Puech, député de Paris, assisté de MM. Baudon, député, vice-président; Genet, Tigal, Rajon, députés, Le Foyer, H. Marinal, secrétaires ; Bouffandeau, secrétaire permanent. M. Rajon remplissait les fonctions de secrétaire de séance.

M. Rajon, au nom du Bureau, fait le rapport sur la situation politique et les travaux du Comité Exécutif; il signale l'action énergique du Parti au sein du Pays et il constate le développement donné à la propagande par les conférences et les manifestations républicaines qui sont organisées dans un grand nombre de départements. Le Bulletin dont tout le Parti a accueilli favorablement la publication montre quels sont les progrès rapides de l'organisation des forces républicaines.

M. Rajon, à propos des élections du Nord et de l'Isère, insiste sur les devoirs pressants d'union et de discipline qui s'imposent au Parti aussi bien dans le pays qu'au Parlement; il expose ensuite la situation électorale de la prochaine élection partielle de Grenoble.

M. Gustave Lefèvre, trésorier, rend compte de la situation financière et de la marche satisfaisante du Bulletin.

Le Comité décide de tenir à quinzaine une séance extraordinaire pour le renouvellement du bureau. Une réunion préparatoire officieuse aura lieu à 8 heures et demie du soir, le mercredi 27 janvier et la séance officielle se tiendra à neuf heures et demie.

Il est procédé au tirage au sort des six secrétaires sortants, MM. Poisson, Dauzon, Chambon, Archain, Philippe et Gigot sont désignés par le sort.

A l'unanimité et par acclamation un ordre du jour de félicitations est adressé par le Comité exécutif à M. Henri Brisson, président de la Chambre.

Un second ordre du jour de félicitations aux 267 députés qui ont par la sincérité de leurs convictions républicaines, fait triompher la candidature de M. Henri Brisson, est présenté par M. Gustave Cahen et plusieurs de ses collègues ; cet ordre du jour est voté à l'unanimité.

M. Ranson, en son nom et avec l'assentiment d'un nombre important de membres du Comité, exprime le désir que la Union se fasse connaître au sein du groupe radical-socialiste de la Chambre.

M. Faloz, ayant déposé un ordre du jour invitant les députés radicaux-socialistes appartenant au Comité Exécutif à réaliser l'accord désirable, l'ajournement est voté, la question sera portée en tête de l'ordre du jour de la prochaine séance.

Sur la proposition de M. Cazeneuve, étendue par MM. Burot et M. Sarraut, les membres du Parlement qui appartiennent à des Commissions correspondant à celles du Comité Exécutif et tous les délégués du Comité Exécutif, pourront assister aux délibérations des Commissions à titre consultatif.

Après avoir examiné quelques autres questions le Comité lève la séance à onze heures et demie.

B...

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 janvier. — La Conseil des ministres s'est réuni, ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les ministres se sont occupés des affaires extérieures, puis des questions parlementaires à l'ordre du jour.

M. Combes, président du conseil, a entretenu ses collègues de l'interpellation sur l'introduction de la police à la Bourse du travail qui a eu lieu en novembre dernier, à l'occasion des manifestations nombreuses des boursiers de Paris. Il a donné à connaître les conclusions de l'enquête à laquelle, sur son ordre, s'est livré M. Cavard, directeur de la Sûreté générale, et de laquelle il résulte que le préfet de police n'a pas ordonné à ces agents de pénétrer dans la Bourse du travail.

Le conseil s'est ensuite occupé de la question du rachat des compagnies de chemins de fer de l'ouest et du midi, qui vient en discussion lundi prochain devant la Chambre. Les ministres des travaux publics et des finances prendront la parole dans ce débat.

Le conseil a autorisé le dépôt sur le bureau de la Chambre d'un projet de loi fixant à douzaines les nominations d'inscrits des primes à la culture du chanvre et du lin.

DEUX DÉCOUVERTES

Il n'y a plus guère de semaine sans que nous n'ayons à enregistrer quelque nouvelle étape scientifique.

Il s'agirait, cette fois, de quelque chose de plus, de deux véritables découvertes faites dans le domaine des sciences physiques.

On annonce de Strasbourg que le professeur Braun, de l'Université de cette ville, ayant dont les recherches en électricité sont connues et suivies avec une grande attention, vient de faire, hier au cours d'une conférence, des déclarations qui seront certainement appelées à provoquer une grande sensation.

Le professeur Braun a annoncé qu'il a établi expérimentalement que les récepteurs de la télégraphie sans fil peuvent être « accordés » de telle façon avec le poste d'émission qu'ils se transmettent automatiquement les ondes d'émission par les ondes hertiennes. Ils constituent donc de véritables relais pour la télégraphie sans fil, et celle-ci ne connaît plus de limites pour son champ d'action.

Le plus grand espace franchi actuellement par les signaux est l'Océan atlantique, des Etats-Unis à l'Angleterre.

Si le professeur Braun dit vrai — et nul ne peut jusqu'ici soupçonner sa parole — la Terre entière serait donc conquise à la télégraphie sans fil.

Le professeur Braun a fait une seconde déclaration non moins sensationnelle. Il dit avoir établi la multiplicité de la lumière et des ondes hertiennes. La première conséquence tirée par le physicien est que les recherches microscopiques vont réaliser un progrès considérable, puisqu'à présent les plus puissants microscopes ne pouvaient dépasser une certaine limite : le champ des investigations ne peut être augmenté qu'au détriment de la netteté.

Le professeur Braun estime que cette limite extrême pourra être reculée et que les sciences pourront ainsi étudier les « infiniment petits » jusque dans la contexture de leur organisme, en conséquence, résoudre des questions qui sont encore des problèmes troublants.

M. Q. de Beaurepaire
devant le tribunal correctionnel

Paris, 15 janvier. — M. Quesnay de Beaurepaire, ancien président de chambre à la Cour de cassation, était, cet après-midi, poursuivi devant la 9e chambre correctionnelle, pour détournement calomnieux par M. Demichère publiciste.

L'affaire a été renvoyée au 18 mars.

Le traité Franco-Siamois

Londres, 14 janvier. — Une note communiquée aux journaux dit :

On peut s'attendre à la signature à bref délai du nouveau traité franco-siamois qui tranchera la principale question qui divise les deux gouvernements.

Le nouvel accord est actuellement l'objet de négociations directes et parfaitement amicales qui confirmeront et consigneront avec certaines modifications la convention du 1904, qui ne fut pas ratifiée par la France.

On croit savoir qu'il traitera de l'évacuation de Chantaboun.

Il y a aussi tout lieu d'espérer qu'avec la signature du traité les relations des deux gouvernements redeviendront parfaitement amicales.

ÉCHOS ET NOUVELLES

Deux ou trois palmes de la récente promotion violette sont nées depuis quelques jours.

Un des décorés de la Grande Chancellerie est mort depuis le 1er septembre dernier.

Ces petites erreurs sont communes à toutes les promotions. Peut-être le gouvernement les commet-il volontairement, afin d'enseigner aux citoyens qu'il ne faut jamais se décourager et que tout arrive. Cependant, les candidats disent souvent : « Je veux être distingué pour faire plaisir aux miens » ; il est sans exemple que personne ait pensé à faire plaisir à un ministre !

— Décorez-moi donc pour faire plaisir à mes héritiers !

⁂

Un médecin allemand affirme que la désertion est une maladie. Dans le rapport des cas, dit-il, les soldats qui déserteraient sont atteints d'une sorte de manie ambulatoire.

A l'appui de sa thèse, ce médecin cite quatre cas dans lesquels la désertion a eu lieu sans cause apparente.

Il y aurait donc le petit microbe de la désertion.

La science finira, d'ailleurs, bien par nous prouver que le Juif-Errant, cet ancêtre de tous les « vieux marcheurs » n'était au fond qu'un malade.

⁂

Nous avons parlé du nouveau journal qui fait M de si belles promesses à ses abonnés.

On annonce à Londres un prochain concurrent pour des moyens vraiment ingénieux. C'est ainsi que l'autre jour un dirigeable a fait pleuvoir sur les passants des coupons de chèques...ou des chèques.

Le bon Dieu n'a jamais eu tant de prévenances pour ceux qu'on pourrait appeler les futurs abonnés du ciel : il leur a bien distribué la manne sous forme de coupons, mais le plus souvent il ne leur envoie que la pluie, la neige ou la grêle.

⁂

A propos des aventures sentimentales du prince de Bénédict d'Allemagne, on raconte que le père de la jeune héroïne voulut faire un procès au journal qui le premier a parlé de ce roman d'amour. Il avait d'abord demandé, mais rectification au journaliste. Celui-ci le lui promit, mais se garda bien de tenir parole.

Quoique le cas ait de très particulier. Mais où l'affaire se corse, c'est que le journaliste en question a répondu à l'assignation en faisant citer le prince comme témoin.

Ce n'est pas très galant évidemment, mais nous pensons si les bons juges de Berlin ont de la besogne.

⁂

Un officier prussien, blanchi sous le harnais et amateur de statistiques, a établi que l'empereur coûtait à la Prusse 1 million 1 par heure, soit 24 millions par jour, 8 milliards par an, sans un avènement, exactement 30 changements de tenues.

Ces modifications ont coûté à chaque officier 1,115 fr. 25 cent. De toutes ces innovations, seuls les pantalons à hasane, une nouvelle étoile et une blouse bleue ont fait leurs preuves d'utilité et ont pu être maintenus.

Ces effets coûtent 387 fr., en sorte que 729 fr. 25 cent ont dépensés en pure perte par chaque officier.

LE PARLEMENT

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Les zones franches des ports

La commission du commerce et de l'industrie s'est réunie hier sous la présidence de M. Chaumet sur le projet de loi présenté par le gouvernement tendant à établir des zones franches dans les ports maritimes.

La commission a décidé de demander la mise à l'ordre du jour de la Chambre de la discussion de ce rapport.

La gauche radicale-socialiste

La nouvelle groupe dit « gauche radicale-socialiste » a constitué son bureau aujourd'hui. Il l'a fait de deux membres mêmes qui composaient le bureau du groupe radical-socialiste avant la scission, à savoir : M. Bienvenu Martin, président; MM. Mas et Lefferre, vice-présidents; M. Sarraut, secrétaire ; M. Pajot, questeur.

Le groupe a constitué qu'il comptait 77 adhérents.

Suite de la demande d'entretien formée par les membres restants de l'ancien groupe, il a chargé son président et trois membres, MM. Maujan, Gouzy et Vazeilles de s'entretenir avec leurs délégués.

Ils doivent se borner à déclarer que le nouveau groupe est constitué et prêt à accueillir, après examen, les adhésions de ceux qui n'ont pas encore demandé leur inscription. Mais ils estiment que la reconstitution pure et simple de l'ancien groupe n'est pas désirable.

LA SÉANCE

M. Henri Brisson, président, préside.

M. Maurice Binder. — J'ai été rappelé à l'ordre pour avoir protesté contre l'attitude du gouvernement. L'*Officiel* ne mentionne pas les paroles prononcées par moi ; je tiens cependant à ce que mes électeurs sachent que j'ai protesté contre le rôle anti-français de M. le président du conseil.

Le président. — Vous voyez que vous avez été rappelé à l'ordre à bon droit.

La grève des ouvriers agricoles

M. Lasies dépose une demande d'interpellation sur la grève des ouvriers agricoles viticulteurs de certaines départements du Midi. La situation, dit-il, est grave, l'ordre est troublé et des conflits sont possibles.

Le président du Conseil. — Le gouvernement se possède pas encore tous les renseignements nécessaires. Dans ces conditions il demande à M. Lasies d'ajourner son interpellation.

M. Lasies accepte.

Les incidents de la Bourse du Travail

On aborde le discussion des interpellations sur les incidents de la Bourse du travail.

M. Bagnol dit que les graves événements qui se sont produits en octobre dernier, ont ému la population parisienne. Comment a-t-elle été mêlée à ces incidents ? De l'enquête que nous avons faite, il résulte que le préfet de police est coupable d'une grave imprudence.

M. Coutant (d'Ivry). — Plus que cela ; et ce n'est pas la première fois.

M. Bagnol. — Les manifestations précédentes avaient été réprimées sans difficultés et sans violence. Cette fois le préfet a voulu avoir une bataille. Il a entassé les forces policières autour de la Bourse du travail, ce qui était une véritable provocation. Puis, brusquement, sans raisons, à l'issue de la réunion des grévistes, la porte de la Bourse du travail fut fermée. Cétait rendre des bagarres inévitables et, comme des protestations indignées s'élevaient de l'intérieur de la Bourse contre les brutalités des agents qui malmenaient les manifestants, le préfet ordonna l'envahissement de la Bourse du travail et des actes de violence abominables furent commis.

Les agents, sabre au clairet, pourchassaient les ouvrières de salle en salle. Il y eut quatre-vingts blessés. La police fit montre d'une sauvagerie et d'une lâcheté indignes, car ceux qu'elle frappait étaient désarmés et sans défense. Les blessés ont été jetés en pâture aux agents postés au dehors. Le préfet de police, dans ce pays de liberté, fait de la schlague et du knout.

Nous exprimons que le président du conseil renseignera et y a lu un état de choses indigne d'une démocratie.

Nous avons confiance dans le gouvernement républicain et nous comptons sur lui pour opérer la réorganisation indispensable de la police. (Tyes bien! très bien! à l'extrême gauche).

M. Jules Coutant. — Je tiens à déclarer au nom des travailleurs parisiens, qu'ils en ont assez des brutalités du préfet de la Seine.

Voix à l'extrême gauche. — Non, du préfet de police.

M. Coutant. — C'est un lapsus. Je sais quels sont les sentiments humanitaires de M. de Selves. C'est de M. Lépine que je voulais parler.

Les travailleurs ont montré assez de dévouement à la République pour mériter d'être traités par la République. Les syndicats ouvriers doivent pouvoir se développer librement et le devoir du gouvernement est de les encourager et non de les combattre.

Le travailleur vous demande appui et secours. Le devoir est de le défendre contre l'exploiteur, dont il est victime, et vous n'avez pas le droit de le sacrifier.

Le préfet de police doit être frétri et je demande, au nom de la Chambre syndicale, au nom du monde du travail, au nom de l'humanité, sa révocation.

DISCOURS DE M. SEMBAT

M. Sembat. — L'envahissement de la Bourse du travail n'est pas un fait isolé, ni le résultat d'une imprudence. Il est l'un des éléments d'une longue suite de provocations. Il a été précédé et suivi d'incidents analogues.

Il n'est donc de salut pour la Bourse du travail vit ou non sous le régime du droit commun. D'une façon permanente elle est sous la surveillance de la police.

L'école des autres lieux de réunion est libre. A la Bourse du travail, dès que les ouvriers sont convoqués, le préfet de police mobilise ses agents. Il provoque des désordres; il veut montrer qu'il est l'homme nécessaire, le seul capable de mater les ouvriers parisiens.

Dans la journée qui nous occupe, les stratégies du préfet de police s'étaient traduites par des brutalités sans nom. Ces faits ont des protestations se produisirent à l'intérieur de la Bourse du Travail.

Mais si du sable et des cailloux ont été jetés par la baïonnette des agents, c'est par une bande d'individus conduite par deux personnages en chapeau haut de forme, inconnus à la Bourse du Travail. C'étaient des agents provocateurs.

L'orateur est d'avis que la police avait depuis longtemps préparé l'envahissement de l'édifice et l'arrestation du secrétaire de la Bourse du Travail. Il fait l'éloge de MM. Beausoleil et Laporte, qu'on a arrêtés.

— C'est M. Deville, président du Conseil municipal, qui a obtenu l'élargissement de Laporte. (Rires). Il a cause des cris, on dit que Laporte et Beausoleil font le jeu des nationalistes. N'arrêtez pas les socialistes, et les nationalistes ne demeureront pas leur élargissement. Les nationalistes profitent de toutes les occasions pour se faire valoir.

M. Millevoye — Ils usent de leur droit !

M. Marcel Sembat s'étonne que la police fête MM. Lépine et Deschanel. Il se dit partisan de la liberté pour tous, pour M. l'abbé Delsor (Mouvements)... et aussi pour le cléricalisme. (Exclamations à droite). Le député du 4e-huitième réplique qu'il est partisan de la liberté comme en Amérique, comme en Angleterre, comme dans les pays vraiment libres.

M Marcel Sembat lit un article de M. Sigismond Lacroix où se trouve cette phrase : « Sous quels lois vivons-nous ? »

M. Ch. Benoist. — Nous nous le demandons. (Rires).

M. Marcel Sembat. — Oui, sous quelle loi ? Sous la loi commune ou sous la loi de M. Lépine ? (Bruit violent).

L'orateur conclut en demandant la révocation du préfet de police.

DISCOURS DE M. BINDER

M. Maurice Binder dit que la police ne surveille pas seulement les ouvriers : M. Lépine a octroyé au général Boulanger quatorze agents qui le suivent pas à pas (Rires).

L'orateur dit que jadis M. Combes convoitait pour son fils le poste de M. Lépine.

M. le président du Conseil. — Allons donc !

M. Binder se dit certain que M. Lépine ne sera pas sacrifié, car il tient en mains des dossiers qui mettent les ministres responsabilité des membres de la majorité ministérielle.

Cris à gauche. — A l'ordre !"

RÉPONSE DE M. COMBES

M. le Président du Conseil expose l'historique des événements qui ont amené l'envahissement de la Bourse du Travail. Il rappelle l'agitation des ouvriers contre les bureaux de placement. Pour maintenir l'ordre, le préfet de police dut prendre des mesures de précaution.

L'orateur raconte les événements que les ouvriers connaissent bien. Il dit que des projectiles ont été lancés du balcon de la Bourse sur les agents.

M. Firmin Faure. — Ils ont été lancés par des casseurs. (Rires).

M. le président du Conseil reconnaît que les agents de M. Lépine ont envahi la Bourse du Travail et ont déployé contre des ouvriers sans défense. Des faits de sauvagerie se produisirent, et il faut les blâmer.

M. Combes raconte que M. Cavard lui a fait dresser un rapport. De ce rapport il résulte que M. Lépine a eu tort de venir en personne diriger ces agents massés devant la Bourse du Travail ; il a eu tort de placer ses agents trop près de la Bourse.

M. le Président du Conseil dit que MM. Lépine, Trouvé et autres chefs de la police ont mêlé avoir donné l'ordre d'envahir la Bourse. Tous ces témoignages, déclare-t-il, sont sujets à caution. (Mouvement prolongé. Bruit à droite).

M. Trouvé. — Il est honteux de tels concerts !

M le Président du Conseil dit que M. Cavard est convaincu que l'envahissement de la Bourse de fait et prémédité et commandé. La commissaire des agents qui est présente est inconvertible : malheureusement, aucun de ces agents n'a pu être désigné par son nom.

Passant à un autre ordre d'idées, **M. Combes** dit que les ouvriers qui protestaient contre les bureaux de placement ont fait placarder sur les murs une affiche odieuse, qui diffamait le président du Conseil.

M. le Président du Conseil lit l'affiche des ouvriers. Il ajoute que M. Lépine a fait d'exécuteur des basses-œuvres de M. Lépine.

M. Ferrette. — Ce n'est pas exagéré.

M. le Président du Conseil continue son discours en se défendant contre les accusations de M. Binder et des nationalistes.

Les nationalistes se font les défenseurs de M. Lépine : ils veulent rendre responsable le ministère de l'intérieur. De la une menace inquiétante.

M. le président du conseil lit le rapport de M. Cavard ; il en résulte que M. Lépine se défend d'avoir ordonné l'envahissement de la Bourse du Travail. M. Cavard dit que M. Lépine avait le droit de donner cet ordre après avis communistère.

M. Combes termine en disant que M. Cavard estime que M. Lépine a manqué de sang-froid.

DISCOURS DE M. FERRETTE

M. Ferrette dit que M. Combes a une singulière façon de comprendre la responsabilité du pouvoir. Il ouvre **M.** Lépine tout en essayant de le disculper. Il n'y pas franchement répondu aux questions qui lui étaient posées. M. Combes, lors des massacres de Fourmies, eut une autre attitude. L'orateur demande à M. Ch. Dupuy ferme la Bourse de Travail, M. Brisson menace de descendre dans la rue.

UN INCIDENT

MM. Sembat et Boutard montent ensemble à la tribune.

M. Boutard. — J'ai demandé la parole avant vous !

M. Sembat. — Vous ne dites pas la vérité !

M. Boutard. — Il y a un menteur, c'est vous !

M. le président de la Chambre explique que M. Sembat avait demandé la parole avant M. Boutard.

L'ordre du jour pur et simple

M. Sembat dit que l'enquête de M. Cavard n'a pas été sincère. L'avocat-conseil de la Bourse du Travail n'a pas été entendu. Pourquoi ? Parce qu'il avait vu des agents assommer un gamin de quinze ans.

M. Sembat dépose un ordre du jour blâmant le gouvernement.

M. Ferrette. — Puisque le gouvernement ne veut pas accepter le responsabilité de ses actes, la Chambre n'a pas à prendre cette responsabilité. Je demande l'ordre du jour pur et simple. (Cris divers).

M. le Président de la Chambre. — L'ordre du jour pur et simple a toujours la priorité. Je le mets aux voix. (Bruit prolongé).

Tous les députés sont debout. On crie, on interpelle M. Combes. Les chefs de groupes sont très enervés.

A l'extrême gauche, l'agitation est à son comble. A droite, le désarroi n'est pas moins grand.

Les yeux circulent. On vote au milieu d'un bruit intense et d'une confusion sans pareille.

LE VOTE

Le scrutin donne lieu à pointage.

M. Ferrette. — Alors, c'est l'anarchie !

La séance est suspendue à cinq heures moins cinq.

Elle est reprise à cinq heures vingt-cinq.

Le président donne connaissance du résultat du scrutin.

Après pointage, l'ordre du jour pur et simple est adopté par 369 voix contre 124.

Reprise de la discussion

M. Sembat. — L'ordre du jour pur et simple ne paraît inutile et insuffisant. Nous avions demandé que la police ne respecte pas les lois. Il est de notre devoir de l'y contraindre.

M. Combes. — J'ai dit en terminant que je veillerai à ce que la loi soit désormais respectée.

Voix à droite. — Comment désormais !

M. Combes. — Il n'y a pas contradiction. Je reconnais volontiers que la loi n'a pas été respectée dans l'envahissement de la Bourse du Travail. L'enquête que j'ai ordonnée n'a pas établi les responsabilités, mais il n'en est pas moins vrai que cet envahissement est illégal.

INTERVENTION DE M. RIBOT

M. Ribot. — J'étais décidé à voter l'ordre du jour que le Gouvernement aurait accepté s'il avait cru pouvoir le faire ; le devoir du Préfet de police qu'il maintient son poste. Le gouvernement n'a pas le droit de se dérober ; ou bien il doit frapper un agent quand il le croit coupable, ou bien il doit avoir le courage de le couvrir quand il le maintient à son poste.

Je ne sais pas ce que le président du conseil a voulu faire comprendre au pays, mais ce que je sais, c'est que nous ne pourrons pas accepter de tels subterfuges. Ce que je vous demande, c'est de dire si oui ou non vous couvrez le préfet de police que vous maintenez à son poste.

LES ORDRES DU JOUR

Le Président. — J'ai reçu deux nouveaux ordres du jour, un de **M. Trouin**, ainsi conçu :

La Chambre prenant acte des déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour.

L'autre de **M. Maujan**, ainsi conçu :

La Chambre, confiante dans le gouvernement, et prenant acte de ses déclarations, passe à l'ordre du jour :

Voix diverses. — Quelles déclarations ?

M. Combes. — J'ai si bien fait des déclarations que M. Ribot m'a répondu.

M. Tournade. — Le règlement dit qu'il ne peut y avoir d'autre ordre du jour après l'ordre du jour pur et simple.

M. Brisson. — J'ai fait mon même cette observation à l'auteur de la motion, mais comme il existe des précédents, je n'ai pas voulu supprimer moi-même cette motion, néanmoins, je tais observer à la Chambre qu'il est irrégulier et dangereux de rouvrir ainsi un débat clos par le ordre du jour.

LA QUESTION DE CONFIANCE

M. Combes. — Il est nécessaire de préciser la situation. L'initiative inopportune de M. Ferrette a empêché que l'on attache une signification précise à l'ordre du jour pur et simple.

M. Ferrette. — Il fallait dire cela tout à l'heure.

M. Combes. — Je déclare que je ne partirai pas d'ici avec la majorité qui a voté mon ordre du jour et simple, mais avec la majorité républicaine. Je demande à M. Sembat si, en votant le deuxième ordre du jour de confiance de M. Maujan, j'ajoute que je ne réalise peut-être pas ainsi le désir de Président du Conseil? Je crois le comprendre. M. Ribot, qui a laissé de son passage au pouvoir le souvenir d'un caractère impassible et d'une loyauté inébranlable, a reconnu les mêmes caractères moins fermes pouvant garder parfois un silence qui leur pèse et laisser la Chambre dénoncer elle-même certaines questions.

Je vous terminer la tâche que je me suis assignée et pour ce qui est de mes relations personnelles rien quand il faudra engager ma responsabilité, mais aucune question de principe n'est engagée dans le débat d'aujourd'hui. Je n'ai aucun lieu de taire commises et nul n'a le droit de m'imposer le silence. Je demeure libre de ma conscience serait méconnue par moi. Je demande à la Chambre de dire nettement si je garde sa confiance.

DÉCLARATION DE M. G. LEYGUES

M. Georges Leygues. — Il est dans les paroles de M. le President du Conseil des choses que nous ne pouvons accepter. Il a dit qu'il appartient à la Chambre de discuter ses questions. Dans le débat actuel, cette théorie est inadmissible, car on n'est pas à la Chambre qu'il appartient de nommer ou de frapper des fonctionnaires.

Le président du conseil doit dire nettement s'il couvre le préfet de police, l'un des hommes qui a servi avec le plus de dévouement la République.

Je voterai l'ordre du jour pur et simple qui signifie que le préfet de police garde la confiance du gouvernement. Dans le cas contraire je ne le voterai pas.

M. Chautemps s'associe à ces paroles.

M. Combes. — Je n'ai parlé ici que de l'ordre du jour pur et simple de M. Ferrette, on n'a pu s'y tromper. Je ne demande pas à la Chambre telle que la pose M. Georges Leygues. Je m'en tiens aux déclarations très nettes que j'ai apportées à cette tribune et je demande à la Chambre d'y répondre par un vote de confiance.

M. Bonnefous. — Les coupables ou sont ni le président du conseil, ni le préfet de police, ce sont les députés qui auraient dû supprimer les lois qui placent les ouvriers sans défense indemnité. Les troubles auraient ainsi été évités.

M. Combes répète que le gouvernement n'accepte que l'ordre du jour de M. Maujan.

M. Touin retire son ordre du jour.

VICTOIRE DU GOUVERNEMENT

L'ordre du jour de confiance de M. Maujan est voté par 295 voix contre 234.

M. Grosjean. — Vive la police! M. Jaurès!

La séance est levée à 6 heures 30 et renvoyée à lundi.

Physionomie de la séance

Les députés socialistes ont jugé nécessaire de reprendre le débat sur les incidents regrettables qui se sont produits à la Bourse du travail. Ils voulaient que le Président du Conseil fût rendu responsable de ces incidents. Ils n'avaient nullement, cela n'est pas douteux, l'intention de faire le jeu du Gouvernement en échec. Gouvernement qu'ils représentent de leurs voies dans toutes les questions sociales, mais l'opposition veillait ; elle voulait pécher en eau trouble.

M. Combes avait très loyalement exposé les résultats de l'enquête confiée à M. Cavard, chef de la sûreté générale. Il y reconnaît avec M. Cavard que des brutalités ont été commises par la police, mais il avait ajouté qu'il avait été impossible de découvrir les véritables coupables et de les punir. Le Gouvernait avait été envahie sabre au clair de la façon la plus illégale par les agents de M. Lépine.

Mais qui avait donné l'ordre d'envahissement? Le préfet de police assurait que ce n'était pas lui. Dans de pareilles conditions que pouvait faire le gouvernement ? Révoquer M. Lépine pour une faute qu'il affirmait n'avoir pas commise et se montrer ainsi injuste envers ce fonctionnaire ?

M. Combes se contentait de regretter les fautes de la police et de prendre l'engagement de lui donner des instructions précises pour éviter le retour de ces faits. Mais cette solution avait l'inconvénient de méconnaître à la fois l'impartialisme de M. Lépine et les adversaires du préfet de police. Les premiers regrettaient le blâme indirect infligé à M. Lépine, les seconds se plaignaient qu'on ne l'ait pas frappé. Avec autant de perfidie que d'habileté, M. Ferrette sut tirer parti de cette situation. Il prenait à bénéfice le débat par une équivoque et proposait l'ordre du jour pur et simple.